

NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS FONCIERS



La terre est vitale pour notre existence, que ce soit pour nous abriter, nous nourrir ou pour nos activités commerciales. Elle fournit des moyens de subsistance, soutient les communautés et génère des ressources naturelles vitales dont nous dépendons.

**« LA TERRE N'EST PAS UNE MARCHANDISE, MAIS UN ÉLÉMENT
ESSENTIEL POUR LA RÉALISATION DE NOMBREUX DROITS DE
L'HOMME ».**

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

En adhérant aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, en respectant les droits humains, le travail, l'environnement et les principes de lutte contre la corruption, Logoplaste s'engage à soutenir ces droits ainsi qu'à respecter la protection des droits humains au niveau international. Logoplaste a adopté des politiques de protection contre les violations des droits humains, y compris les droits à la terre et aux ressources naturelles des communautés locales et des populations autochtones.

Logoplaste reste engagé à mener ses activités dans le respect des lois nationales et des bonnes pratiques acceptées au niveau international, de même qu'à évaluer et minimiser les incidences sociales, économiques et environnementales réelles ou potentielles de ses activités commerciales sur les communautés locales, y compris les droits fonciers, tels que le droit des peuples autochtones à leurs terres ancestrales.

Toutes les négociations concernant les transactions foncières, ainsi que l'utilisation des terres, ont lieu dans le respect des lois nationales et la transparence. Aucune mesure n'est prise à l'égard des terres et des communautés autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

**LA PROTECTION DES DROITS FONCIERS ET DE TOUT CE QU'ILS
IMPLIQUENT GARANTIT UN AVENIR DURABLE POUR LES
GÉNÉRATIONS À VENIR.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gerardo Chiaia".

Gerardo Chiaia
Logoplaste Chief Executive Officer

Révisé le 25 mars 2024 (V3)
La prochaine révision est prévue pour 2025, ou plus tôt, le cas échéant